

## APPEL À CANDIDATURES 2026

Création d'une chaire de recherche  
« Intelligence Artificielle et Recherche  
Clinique en oncologie »

### Chaire IA et RC 2026

DATE LIMITE DE SOUMISSION DES PROJETS : **27 novembre -16 heures**

Soumission en ligne du dossier électronique :

<https://www.cancer.fr/professionnels-de-la-recherche/appels-a-projets-et-a-candidatures/nos-appels-a-projets/CHAIRE-IA-RC2026>

# SOMMAIRE

<b>1-</b>	<b>Contexte et objectifs de l'appel à candidatures</b>	<b>3</b>
1.1	Contexte	3
1.2	Objectifs	4
1.3	Problématique et thèmes de recherche	5
<b>2-</b>	<b>Partenaires de l'appel à candidatures</b>	<b>7</b>
<b>3-</b>	<b>Cahier des charges de la candidature</b>	<b>7</b>
3.1	Programme à développer et équipes	7
3.2	Rattachement de la chaire	8
3.2.1	Rattachement Scientifique	8
3.2.2	Rattachement administratif et organisme bénéficiaire de la subvention	8
<b>4-</b>	<b>Modalités de participation</b>	<b>8</b>
4.1	Profil des candidats	8
4.2	Coordination du programme	9
4.3	Contenu du dossier de candidature	9
<b>5-</b>	<b>Modalités de sélection et critères d'évaluation</b>	<b>9</b>
5.1	Processus de sélection	9
5.2	Recevabilité	10
5.3	Éligibilité	10
5.4	Critères d'évaluation	11
<b>6-</b>	<b>Dispositions générales et financement</b>	<b>12</b>
6.1	Modalités de financement par les Partenaires	12
6.1.1	L'INCa	12
6.1.2	L'Université Paris Cité	12
6.2	Règlement des subventions de l'INCa	12
6.3	Dépenses éligibles de l'INCa	13
6.4	Rapport d'activité et rapport financier	13
6.5	Communication relative au programme subventionné	13
<b>7-</b>	<b>Calendrier</b>	<b>14</b>
<b>8-</b>	<b>Modalités de soumission</b>	<b>14</b>
8.1	Modalités de soumission : portail PROJETS	14
8.2	Dossier de candidature	15
<b>9-</b>	<b>Publication des résultats</b>	<b>15</b>
<b>10-</b>	<b>Contacts</b>	<b>16</b>

# 1- Contexte et objectifs de l'appel à candidatures

---

## 1.1 Contexte

Dans le paysage médical en constante évolution, la recherche clinique doit surmonter plusieurs défis majeurs : l'émergence de nouvelles molécules et dispositifs médicaux, l'accent croissant sur la médecine personnalisée, les difficultés de recrutement et de maintien des patients dans les études, ainsi que la nécessité de maîtriser les coûts des essais cliniques. En oncologie, un nombre croissant d'altérations moléculaires du génome tumoral sont désormais actionnables, c'est-à-dire ciblables par des molécules thérapeutiques. Bien que cela permette des avancées thérapeutiques significatives, cela complique le recrutement dans ces essais cliniques confirmatoires (principalement de phase III) extrêmement spécifiques.

Les technologies numériques, notamment l'intelligence artificielle (IA), sont essentielles pour faciliter les avancées nécessaires en recherche clinique. L'IA peut aider à surmonter ces obstacles en exploitant d'immenses quantités de données et en développant des méthodologies innovantes pour rationaliser le processus.

L'évolution nécessaire des méthodologies en recherche clinique a déjà été actée par les agences de régulation. Le 21st Century Act<sup>1</sup> aux États-Unis et l'AI Act<sup>2</sup> en Europe sont les premières étapes vers des changements dans les lignes directrices des agences de régulation. Compte tenu des limites actuelles des essais entre les bénéfices et les risques, de représentativité des populations cibles et de prise en charge personnalisée et efficace, il est fondamental de proposer de nouvelles solutions algorithmiques.

L'IA permet aujourd'hui d'exploiter des données de vie réelle pour générer des données artificielles, ouvrant ainsi la voie à des innovations telles que les cohortes augmentées ou synthétiques. Ces approches pourraient révolutionner les essais cliniques en palliant les difficultés de recrutement des patients et en améliorant l'efficacité des études. Toutefois, leur utilisation pose des questions méthodologiques, éthiques et réglementaires majeures. En l'absence de recommandations claires des autorités de régulation, il est essentiel de structurer la recherche autour de ces enjeux afin d'évaluer la validité et l'acceptabilité de ces nouvelles approches.

C'est pourquoi, en anticipation, il est crucial de créer un environnement de recherche et de formation qui permettra de se doter d'outils nécessaires pour mener ces nouveaux essais cliniques et d'y former la communauté de la recherche clinique.

---

<sup>1</sup> <https://www.fda.gov/regulatory-information/selected-amendments-fdc-act/21st-century-cures-act>

<sup>2</sup> <https://www.europarl.europa.eu/topics/en/article/20230601STO93804/eu-ai-act-first-regulation-on-artificial-intelligence>

Dans ce contexte, l'Institut national du cancer en partenariat avec l'Université Paris Cité souhaite mettre en place une chaire de recherche visant à favoriser le développement de l'IA appliquée à la recherche clinique en oncologie en structurant un programme de recherche interdisciplinaire. L'objectif est de développer des modèles robustes et validés, tout en garantissant la transparence, la fiabilité et la sécurité des données de santé. Cette chaire constituera un espace d'excellence et de référence pour explorer et définir les conditions d'intégration de l'IA dans la recherche clinique en oncologie, en lien avec les acteurs académiques, industriels et réglementaires.

## 1.2 Objectifs

L'objectif de cette chaire est de développer un programme de recherche qui contribuera de manière décisive à l'évolution de la recherche clinique en oncologie par le développement et l'application de l'intelligence artificielle.

L'impact attendu est double : améliorer l'efficacité et la pertinence des essais cliniques en cancérologie en exploitant les avancées rapides des technologies numériques, notamment l'intelligence artificielle, pour accélérer la recherche clinique. Cela implique le développement d'approches innovantes basées sur le développement de méthodologies pour améliorer l'exploitation des données de sources multiples et l'utilisation des données artificielles pour tirer pleinement parti des immenses volumes de données de santé disponibles, tout en garantissant que l'innovation technologique soit mise au service des patients et des professionnels de santé de manière éthique et rigoureuse.

Le/la chercheur(e) recruté(e) sur cette chaire sera chargé(e) de développer et coordonner un programme de recherche pertinent, ambitieux, novateur et visible aux niveaux national et international.

Le/la titulaire de la chaire contribuera par ailleurs à la transmission et à la diffusion des connaissances, notamment à travers un enseignement supérieur associant différentes disciplines.

**Les objectifs en matière de recherche et d'enseignement seront les suivants :**

### En matière de recherche :

- Coordonner un programme et une équipe de recherche, en prenant appui sur les activités du laboratoire hébergeant la chaire ;
- Construire le programme de recherche et sa réalisation avec les chercheurs cliniciens en oncologie et assurer une pluridisciplinarité des approches ;
- Développer des collaborations nationales et internationales et inscrire le programme de la chaire dans des réseaux pré-existants ;

- Encadrer les travaux de recherche d'étudiants en Master, en thèse et/ou des chercheurs postdoctorants, afin de valoriser les domaines de recherche couverts par la chaire ;
- Contribuer activement à la mise en visibilité de la recherche et des activités de la chaire : publications dans des revues à comité de lecture internationales, séminaires, manifestations scientifiques, collaborations à des réseaux de recherche, réponses à des appels d'offres nationaux, européens et internationaux ;

En matière d'enseignement :

- Elaborer un programme d'enseignement s'insérant dans les formations existantes de l'Université ;
- Assurer des formations initiales et/ou continues dans le domaine des nouvelles méthodologies d'essais cliniques en oncologie ;
- Organiser et animer un programme d'enseignement sur les thématiques de la chaire sous forme de séminaires et d'ateliers de recherche. Certains séminaires pourraient être animés par des experts scientifiques internationaux invités à intervenir dans le cadre de la chaire.

### 1.3 Problématique et thèmes de recherche

Définie par une approche transdisciplinaire, cette chaire engagera un programme de recherche couvrant des domaines clés tels que les mathématiques appliquées et la méthodologie des essais cliniques en oncologie. Elle veillera également à intégrer les cliniciens dans sa réflexion et à collaborer étroitement avec les instances réglementaires.

Son ambition première est d'apporter des solutions aux défis actuels du développement des essais cliniques pour les nouvelles thérapies ciblées, notamment dans des contextes où les essais de phase 3 sont inenvisageables (nombre insuffisant de patients, nouvelles étiologies cancéreuses liées à des biomarqueurs émergents, impossibilité éthique d'un bras contrôle, etc.). Pour cela, elle s'appuiera sur les opportunités offertes par les progrès constants de l'intelligence artificielle.

Le candidat retenu devra développer un programme prenant en compte les objectifs de recherche suivants :

#### 1. **Optimisation de l'Utilisation des Données de Vie Réelle (RWD) en Recherche Clinique en oncologie**

Les Données de Vie Réelle (RWD) jouent un rôle clé dans l'amélioration de la représentativité des essais cliniques et la personnalisation des traitements. Leur intégration doit toutefois s'appuyer sur des approches méthodologiques robustes garantissant leur validité scientifique et leur acceptabilité par les autorités réglementaires.

- Émulation et redressement d'essais cliniques : L'analyse des caractéristiques des populations incluses dans les essais par rapport aux populations cibles permet d'identifier les biais et de les corriger grâce à

des techniques avancées d'inférence causale et de pondération statistique. Ces méthodes améliorent la validité externe des résultats obtenus.

- Intégration des RWD pour une meilleure représentativité : L'exploitation des bases de données cliniques et des entrepôts de données de santé permet d'affiner les critères d'inclusion/exclusion et d'optimiser les designs d'essais cliniques.
- Enjeux réglementaires et traçabilité : L'harmonisation des standards de qualité et la validation des approches méthodologiques sont essentielles pour assurer la reconnaissance des analyses issues des RWD par les agences de santé.

## 2. **Développement et Validation des Bras de Contrôle Synthétiques**

L'intégration de bras de contrôle synthétiques (SCA) constitue une avancée majeure pour pallier les limitations des essais randomisés traditionnels, notamment dans les cancers rares et les pathologies ciblant des sous-populations spécifiques.

- Méthodes avancées de création de bras synthétiques : L'utilisation de données historiques, de registres médicaux et d'algorithmes d'appariement permet de générer des groupes de comparaison statistiquement robustes, réduisant le besoin en patients réels dans les essais cliniques.
- Lien et chaînage avec les données du SNDS : Réaliser et utiliser le chaînage avec les données du Système National des Données de Santé via la plateforme de données en cancérologie de l'Institut national du cancer, pour enrichir les analyses cliniques et améliorer la précision des modèles prédictifs, tout en assurant la conformité réglementaire et la protection des données.
- Validation méthodologique et acceptabilité réglementaire : Des travaux récents ont démontré l'efficacité des SCA pour prédire les résultats cliniques de manière fiable. Cependant, leur reconnaissance par les agences de régulation nécessite une standardisation des méthodologies et une transparence sur la traçabilité des données utilisées.
- Combinaison avec les RWD et perspectives d'avenir : L'intégration des SCA aux données de vie réelle via des techniques de modélisation avancées (Deep Learning, adaptation de domaine) pourrait ouvrir la voie à des essais hybrides combinant données prospectives et historiques pour une évaluation accélérée des nouveaux traitements.

## 3. **Génération de Données Artificielles et Cohortes Simulées : Vers une Nouvelle Approche de la Recherche Clinique**

Les progrès en intelligence artificielle permettent aujourd'hui de générer des données artificielles réalistes pouvant servir à la simulation d'essais cliniques et à l'amélioration de la représentativité des cohortes.

- Création de cohortes simulées et de patients synthétiques : L'utilisation de modèles d'apprentissage profond (réseaux adversariaux génératifs, auto-encodeurs variationnels) permet de produire des données

artificielles statistiquement cohérentes avec les données réelles, notamment pour les cancers rares.

- Fiabilité et validation croisée : Un enjeu majeur réside dans l'évaluation rigoureuse de ces données simulées pour garantir leur validité clinique et leur comparabilité avec des cohortes réelles.
- Encadrement réglementaire et perspectives d'intégration : Bien que les agences de santé commencent à explorer le cadre d'utilisation des données artificielles, leur acceptabilité dépendra de la démonstration de leur robustesse et de leur conformité aux exigences réglementaires.

## 2- Partenaires de l'appel à candidatures

---

L'Institut national du cancer et l'Université Paris Cité ont souhaité conduire conjointement le présent appel à candidature au regard de leurs missions respectives :

**L'Institut national du cancer (INCa)** est l'agence d'expertise sanitaire et scientifique en cancérologie de l'État chargée de coordonner les actions de lutte contre le cancer. Créé par la loi de santé publique du 9 août 2004, il est placé sous la tutelle conjointe du ministère des Affaires sociales et de la Santé et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

**L'Université Paris Cité** est une université omni-disciplinaire, de recherche intensive et de rang mondial, labélisée « initiative d'excellence », avec une forte dimension professionnalisante. Elle comprend trois Facultés (de Santé, des Sciences, et Sociétés & Humanités), et intègre un établissement-composante, l'Institut de physique du globe de Paris (IPGP), et un organisme de recherche associé, l'Institut Pasteur. Elle compte 63 000 étudiant·es dont 3 000 doctorant·es, 7 540 enseignant·es chercheur·es, enseignant·es, chercheur·es et personnels administratifs.

## 3- Cahier des charges de la candidature

---

### 3.1 Programme à développer et équipes

Le programme développé doit être un programme de recherche dans lequel la dimension de transfert pour une application clinique à court terme est absolument nécessaire. L'impact potentiel du programme envisagé sur les méthodologies de la recherche clinique en oncologie doit être d'un niveau élevé.

Afin d'assurer la faisabilité du programme, celui-ci devra être conçu afin d'être en adéquation avec l'environnement technique de la structure d'accueil. Le programme devra également apporter une plus-value importante à cette structure.

Afin de constituer son équipe, le titulaire de la chaire pourra :

- recruter du personnel (cf. 5.2 - Dépenses éligibles) ;
- accueillir du personnel réalisant une mobilité interne ;
- mettre en place des collaborations impliquant du personnel travaillant déjà dans la structure d'accueil.

## 3.2 Rattachement de la chaire

### 3.2.1 Rattachement Scientifique

Le rattachement scientifique pourra être assuré directement par le laboratoire de recherche dont est issu le candidat de la chaire qui pourra être :

- Soit l'Université Paris Cité ;
- Soit tout autre organisme de recherche ;

### 3.2.2 Rattachement administratif et organisme bénéficiaire de la subvention

L'organisme bénéficiaire de la subvention est l'organisme désigné par l'Université Paris Cité, à savoir la Fondation Université Paris Cité. Cet organisme est responsable devant l'INCa de l'avancement du programme, de la transmission de l'ensemble des rapports scientifiques et financiers et du reversement des fonds à l'équipe par le candidat dans les meilleurs délais.

## 4- Modalités de participation

---

### 4.1 Profil des candidats

Le candidat, coordonnateur du projet soumis, est un chercheur confirmé et possédant un doctorat de préférence dans l'une des disciplines des Mathématiques ou des Mathématiques appliquées. Il justifiera d'une expérience significative de recherche et de productions scientifiques reconnues dans le domaine de recherche de la chaire (démontrée par des publications scientifiques dans des revues à comité de lecture et à haut facteur d'impact). Il devra également justifier d'une expérience d'enseignement, d'une capacité d'autonomie dans la conduite d'un programme de recherche (obtention de financements, coordination d'équipes sur un projet, encadrement, publications et valorisations scientifiques des résultats, dépôt de brevets etc.).

Cette chaire de recherche est ouverte à tout scientifiques français ou étranger titulaire ou contractuel dans un établissement public français.

Le candidat devra également avoir une très bonne connaissance des **enjeux actuels de la méthodologie des essais cliniques et de la recherche IA**.

Le candidat de la chaire devra également être titulaire d'une Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) afin de pouvoir être en capacité d'encadrer des doctorants.

Le candidat devra s'engager à consacrer un temps d'implication de 50% à minima dans le programme développé, incluant des heures d'enseignement.

## 4.2 Coordination du programme

La coordination du programme est assurée par **une seule personne (i.e. le candidat)**.

En plus de son rôle scientifique et technique, le candidat sera responsable de l'ensemble de la mise en œuvre du programme, de la production des documents requis (rapports scientifiques et financiers), de la tenue des réunions, de l'avancement, de la valorisation et de la communication des résultats.

## 4.3 Contenu du dossier de candidature

Le dossier de candidature devra être rédigé en anglais (la version française est facultative). Il devra contenir :

- Curriculum vitae détaillé du candidat (activités scientifiques et pédagogiques antérieures, compétences méthodologiques, d'encadrements, de missions de valorisation, d'expertise etc.) ;
- Liste des publications les plus pertinentes par rapport au programme de recherche proposé ;
- Descriptif structuré du programme de recherche, du programme pédagogique et d'animation scientifique ;
- Descriptif des actions de diffusion et de valorisation des travaux ;
- Budget détaillé de la chaire selon le fichier intitulé « Annexe Budgétaire » ;
- En annexe : liste complète des publications.

# 5- Modalités de sélection et critères d'évaluation

---

## 5.1 Processus de sélection

Pour mener à bien l'évaluation, l'Institut s'appuie sur un comité d'évaluation scientifique international (CE) dont les membres rapporteurs sont reconnus pour leur expertise scientifique et médicale dans le domaine de la recherche sur l'intelligence artificielle et la méthodologie des essais cliniques.

Avant d'accéder à l'évaluation, les rapporteurs s'engagent sur le portail PROJETS à :

- Respecter les dispositions déontologiques de l'Institut, consultables à l'adresse suivante : <https://www.cancer.fr/l-institut-national-du->

[cancer/deontologie-et-transparence/declarations-publiques-d-interets-dpi](#) ;

- Conserver confidentiels les documents ou informations auxquels ils auront accès ;
- Déclarer les liens d'intérêts directs ou indirects qu'ils pourraient avoir avec les candidatures à évaluer.

La composition du CE est publiée à l'issue du processus d'évaluation de l'appel à candidatures.

Les principales étapes de la procédure de sélection des dossiers de candidature sont les suivantes :

- **Vérification des critères de recevabilité et d'éligibilité** : l'Institut vérifie que les candidatures soumises répondent aux critères énoncés dans le texte de l'appel à candidatures ;
- **Évaluation des candidatures** en deux étapes :
  - à partir des dossiers de candidatures ;
  - pour les candidatures présélectionnées, audition devant le CE, par les rapporteurs, membres du CE.
- Les membres du CE discutent collégalement de la qualité des candidatures ;
- Le CE propose un classement des candidatures ;
- **Résultats** : décision de l'Institut et publication des résultats.

## 5.2 Recevabilité

Le dossier complet doit être soumis dans les délais (cf. ch.6) et au format demandé (cf. ch.7).

L'ensemble des documents demandés doit figurer dans le dossier de candidature.

Le dossier descriptif de la candidature est rédigé **en anglais**.

## 5.3 Éligibilité

- La candidature doit répondre aux objectifs et respecter le cahier des charges de cet appel à candidatures (cf. ch.1 et ch.2) ;
- Le programme de recherche doit avoir une durée de 60 mois ;
- La même candidature ne peut être déposée auprès d'autres organismes financeurs que lorsque le résultat de non-sélection à l'appel à candidatures auquel elle était soumise a été notifié par l'Institut au candidat ;
- Le candidat ne doit pas être membre du CE de cet appel à candidatures ;

- Les dossiers de candidatures doivent être clairement structurés et rédigés, et respecter les modalités de soumission figurant au chapitre 7. Pour les documents joints, il est recommandé d'utiliser une mise en page permettant une lecture aisée des documents. L'évaluation étant internationale, le programme complet et les pièces jointes doivent être rédigés **en anglais**, la version française est facultative (sauf pour le résumé grand public du programme pour lequel la version française est requise) ;
- Les formulaires devront comprendre l'ensemble des informations nécessaires à l'appréciation globale de la qualité du programme et la justification précise du budget demandé.

## 5.4 Critères d'évaluation

### Candidat :

- expérience attestée de la recherche et contributions scientifiques majeures du candidat.
  - Une attention particulière sera accordée aux principaux articles publiés par le candidat attestant de son expertise dans le domaine concerné au cours des cinq dernières années ;
  - Autres productions scientifiques pertinentes : brevets, logiciels ou outils numériques développés, jeux de données ou modèles partagés, recommandations ou guidelines rédigées.
- capacité à obtenir du financement pour les activités de recherche de son équipe/groupe par des réponses à des appels à projets nationaux ou internationaux ;
- expérience d'encadrement scientifique de doctorants ;
- maîtrise de l'anglais oral et écrit.

### Qualité du projet scientifique :

- projet scientifique original et en adéquation avec les objectifs de la chaire ;
- positionnement scientifique dans le contexte international ;
- clarté et pertinence des objectifs en termes de santé publique ;
- perspectives de structuration d'une équipe de recherche et de collaborations scientifiques nationales et internationales ;
- faisabilité méthodologique et financière.

### Qualité du projet pédagogique :

- projet pédagogique en adéquation avec les objectifs de la chaire (enseignement et formation, organisation de journées d'études, séminaires) ;
- pertinence et aspect novateur du projet.

### Impact du projet

- qualité du projet de diffusion des travaux (publications et communications internationales, meetings, colloques, journées de sensibilisation à destination des scientifiques, des professionnels de santé et du grand public, etc.);
- potentiel de valorisation médicale, économique et/ou sociétale.

## 6- Dispositions générales et financement

---

### 6.1 Modalités de financement par les Partenaires

#### 6.1.1 L'INCa

L'INCa assurera le versement d'une subvention dont le montant et les dépenses éligibles sont fixés au 6.3 ci-après.

#### 6.1.2 L'Université Paris Cité

L'Université Paris Cité (et la Fondation Université Paris Cité en tant qu'organisme gestionnaire désigné par l'Université) met à disposition gratuitement ses locaux dans lesquels le titulaire de la chaire et son équipe seront hébergés et prend en charge les frais liés à la mise à disposition de ses locaux.

### 6.2 Règlement des subventions de l'INCa

Le financement sera attribué par l'INCa selon les dispositions du Règlement 2025-01 relatif aux subventions allouées par l'Institut national du cancer, consultable sur ce lien « [règlement des subventions](#) ».

La/le titulaire de la chaire et le représentant légal de l'Université Paris Cité, l'organisme gestionnaire désigné par l'Université, à savoir la Fondation Université Paris Cité ainsi que, le cas échéant, l'organisme de rattachement du laboratoire de recherche dont est issu le candidat (si différent de l'Université Paris Cité) devront s'engager à respecter ce règlement de la façon suivante :

- Le/la candidat(e) s'engage directement sur le portail PROJETS dans la rubrique « engagement » du dossier de candidature (signature par validation par clic<sup>3</sup>) ;
- le représentant légal de l'organisme bénéficiaire de la subvention devra compléter et signer (manuscrit) le formulaire « engagement » lors de la sélection finale du projet.

---

<sup>3</sup> Signature par validation par clic qui, en application des conditions générales d'utilisation du Portail PROJETS, a la même valeur qu'une signature manuscrite et vaut engagement juridique de respecter le règlement

### 6.3 Dépenses éligibles de l'INCa

La subvention de l'Institut, d'un montant de **1,3 millions d'euros** pourra financer:

- **des frais de personnel, à l'exception de la rémunération du titulaire de la chaire qui reste à la charge de l'organisme de rattachement du candidat.** Le financement de doctorants, de post-doctorants, de techniciens et/ou d'ingénieurs peut être demandé ;

Les autres dépenses éligibles à la subvention figurent dans le Règlement des subventions en vigueur de l'Institut aux articles suivants :

- article 5.4.2 s'agissant des dépenses de fonctionnement ;
- article 5.4.3 s'agissant des dépenses d'équipement, à noter que les dépenses concernant du mobilier de bureau ne sont pas éligibles au budget ;
- article 5.4.4 s'agissant des frais de gestion.

### 6.4 Rapport d'activité et rapport financier

Le titulaire de la chaire, l'Université Paris Cité ainsi que son organisme gestionnaire à savoir la Fondation Université Paris Cité s'engageront à fournir :

- des rapports d'activité scientifiques à 12 mois, 36 mois et à la fin de la convention ;
- un rapport financier selon les modalités décrites dans le règlement des subventions.

### 6.5 Communication relative au programme subventionné

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan national pour la science ouverte, l'organisme bénéficiaire de la subvention et le/la titulaire de la chaire doivent veiller à :

- Fournir les résumés (scientifique et grand public) du programme de recherche élaboré qui feront l'objet d'une publication sur le site de l'Institut ;
- Privilégier les publications dans des revues ou ouvrages en accès ouvert. À défaut, le bénéficiaire ainsi que l'équipe participant à la réalisation du programme s'engagent à déposer les publications scientifiques issues du programme de recherche financé dans une archive ouverte ;
- Saisir et actualiser un plan de gestion des données sur le portail DMP OPIDoR : <https://dmp.opidor.fr/> selon la même périodicité que la transmission des rapports d'activités définis dans l'acte attributif de subvention. L'acte attributif rappellera le calendrier et les modalités d'envoi de ce plan de gestion de données. Spécificité consultable à l'adresse suivante : (<https://www.cancer.fr/professionnels-de-la->

[recherche/appels-a-projets-et-a-candidatures/reglement-des-subventions/rapports-et-plan-de-gestion-de-donnees](#));

- Mentionner le soutien financier de l'Institut sur toute publication, sous quelle que forme que ce soit (notamment articles, abstract), réalisée dans le cadre du programme. Cette mention devra comporter l'identifiant unique et scientifique du programme communiqué à partir du portail PROJETS.

## 7- Calendrier

---

Publication de l'appel à candidatures : Septembre 2025

Date limite de soumission du dossier de candidature : **27 novembre 2025 - 16h**

Comité d'évaluation : Mars 2026

Publication des résultats : Avril 2026

## 8- Modalités de soumission

---

### 8.1 Modalités de soumission : portail PROJETS

La soumission des candidatures s'effectue directement à partir du portail PROJETS : <https://projets.e-cancer.fr> par le coordonnateur de la candidature.

**Création/activation de compte** : pour vous connecter, utilisez votre adresse email de référence en tant qu'identifiant sur la page d'accueil du portail PROJETS.

- Si vous n'êtes pas encore inscrit, créez votre compte et complétez vos identité et profil professionnel.
- Si vous êtes déjà enregistré, un message vous signale que votre adresse email existe déjà. Il vous suffit alors de cliquer sur "Mot de passe oublié" et de suivre les indications.
- Enfin, si vous pensiez être déjà inscrit et que votre adresse email n'est pas reconnue, contactez-nous à l'adresse [assistanceprojets@institutcancer.fr](mailto:assistanceprojets@institutcancer.fr)

**Dépôt du dossier de candidature** : tout dossier de candidature doit **être déposé au nom et coordonnées du coordonnateur exclusivement**. Un dossier déposé sous un autre nom/adresse mail **ne sera pas recevable**.

## 8.2 Dossier de candidature

Le candidat accède à son compte dans le portail PROJETS :

- Il complète les données demandées en ligne (rubriques complémentaires);
- Il dépose les documents requis pour la soumission :
  - Descriptif du projet dans la rubrique « présentation du projet » - attention FORMAT Word ou PDF uniquement et max 8 Mo ;
  - Budget prévisionnel dans la rubrique « annexe financière – budget prévisionnel » ;
  - Il est possible d'ajouter des pièces complémentaires au dossier, dans le volet « Description du programme », aux rubriques « Pièces jointes complémentaires ». Attention : le numéro de dossier reçu lors du dépôt de la candidature doit figurer sur chaque document.

### **Validation/soumission :**

La validation définitive impose une relecture de la complétion des données. Puis, le clic « soumission définitive » génère un email accusant réception et confirmant le dépôt du dossier.

### **Attention :**

- Veuillez vérifier si vous avez reçu cet email (vérifier dans les indésirables ou le cas échéant, dans votre système de protection) ;
- Aucun dossier ne sera accepté passé l'heure et date de clôture si le bouton « soumission définitive » n'a pas été actionné.
- Une fois validé, vous ne pourrez plus revenir sur les éléments de votre dossier.

## 9- Publication des résultats

---

Les résultats seront communiqués aux porteurs de la candidature. La chaire financée sera publiée sur [www.cancer.fr](http://www.cancer.fr), le site internet de l'Institut national du cancer.

## 10- Contacts

---

Vous pouvez nous contacter pour toute information :

- de nature scientifique :

Antoine Hommais – [ahommais@institutcancer.fr](mailto:ahommais@institutcancer.fr) – Tel. 01 41 10 14 94

- d'ordre technique sur le portail PROJETS et de nature administrative

[assistanceprojets@institutcancer.fr](mailto:assistanceprojets@institutcancer.fr)